

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2012/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 janvier 2012**

**DCM N° 12-01-09**

**Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement.**

**Rapporteur : Mme OASI-SCHAEFER, Conseiller Municipal**

Le Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement (Devant-les-Ponts) sollicite l'aide financière de la Municipalité pour réaliser les travaux de rénovation des éléments mécaniques du bourdon situé dans le clocher de l'église. L'édifice est municipal.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse du Très Saint-Sacrement une subvention d'équipement représentant un montant de 2 542 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement (Devant-les-Ponts),

**VU** l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- DE verser une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement d'un montant de 2 542 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de rénovation des éléments mécaniques du bourdon situé dans le clocher de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**DONNE** un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par la paroisse du Très Saint-Sacrement.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subvention

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**